



Rapport du Conseil communal sur la stratégie politique d'aménagement

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal sollicite votre autorité pour qu'elle fasse sienne le résultat des travaux de réflexion relatifs à la révision du Plan d'aménagement local (PAL), menés par deux représentants du Conseil communal et la commission ad hoc du Conseil général (ComPAL) qui regroupe la « commission d'urbanisme », de l'« aménagement du territoire et des transports » et la « commission du développement du tourisme de l'économie et de l'énergie ». Des collaborateurs spécialisés du réseau urbain neuchâtelois (RUN) ont animé et accompagné les réflexions tout au long des ateliers.

La stratégie politique d'aménagement est l'aboutissement de presque une année de travail et le fruit d'intenses discussions et de débats qui ont permis d'effectuer une réflexion de fond. Les commissaires ont exprimé la volonté de maintenir une qualité de vie en redéfinissant la vision stratégique de l'évolution de leur territoire et en veillant à la cohérence entre les différents secteurs de nos anciennes communes. La ComPAL a accordé une grande attention à chaque village et endroit particulier de son nouveau territoire « Grand Bérochal », mais en prenant toujours de la hauteur et en privilégiant une vision globale.

Au total, 6 séances de travail d'environ 2 heures chacune ainsi que deux séances de restitution ont été nécessaires à la ComPAL pour aboutir à la stratégie politique d'aménagement. Celle-ci servira de « fondation » et de « feuille de route », exprimant les intentions des responsables politiques de la commune aux futurs mandataires qui seront désignés pour établir l'avant-projet PAL (2^{ème} phase).

Dans cette 1^{ère} phase, outre la stratégie politique d'aménagement, sont également compris l'établissement d'un cahier des charges et l'appel d'offres pour choisir les mandataires pour l'avant-projet (2^{ème} phase). Cet appel d'offres sera finalisé début juillet. La deuxième phase pourra ainsi débuter durant le deuxième trimestre 2020, après que le Conseil général se sera prononcé sur la demande de crédit y relative (1^{ère} séance du CG en 2020 - date à définir).

En résumé, le Conseil communal soutient le processus engagé qui permet une bonne collaboration entre le législatif et l'exécutif qui est le représentant de la population. Cette démarche est bénéfique à la mise en œuvre du PAL car elle permet de réfléchir l'urbanisme non pas pour la population, mais avec elle. Ainsi, le Conseil communal est enthousiaste à l'idée de poursuivre la démarche, car elle reposera sur un consensus politique qui permettra de concrétiser les ambitions exprimées à travers cet important travail de groupe.

Le Conseil communal invite le Conseil général à prendre acte, par un vote, de la stratégie politique d'aménagement qui vous est transmise, validant ainsi la première phase du processus de révision du PAL et donnant le signal de la poursuite du processus.

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 6 juin 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef du dicastère,
Joël Wahli François Del Rio



STRATEGIE POLITIQUE D'AMENAGEMENT

La Grande Béroche

Mai 2019



MANDATAIRE

Réseau urbain neuchâtelois

Pierre Boillod, Marc Jobin, Tiffany Buccioli
Av. Léopold-Robert 36
CP 1244 – 2301 La Chaux-de-Fonds
T +41 32 889 67 99
www.lerun.ch

Préface

Depuis quelques années, les réflexions autour de l'aménagement du territoire et la manière de penser le territoire ont passablement évolué. Ceci a amené un changement de paradigme au niveau politique avec l'adoption de la LAT, du nouveau plan directeur cantonal et de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire ainsi que la mise en œuvre du projet d'agglomération dans le cadre de la politique territoriale du Conseil d'Etat ratifiée par le Grand Conseil sur la base du rapport « un canton, une vision » du 26 septembre 2007.

Pour assurer un développement rationnel et harmonieux du territoire communal, s'inscrivant lui-même à une échelle intercommunale voire régionale, il est important que les politiques locales jouent pleinement leur rôle. C'est ainsi que l'élaboration du plan d'aménagement local (PAL) permettra à La Grande Béroche de disposer des outils indispensables pour relever les défis auxquels elle sera inévitablement confrontée, sous l'angle notamment de la densification qualitative, de la valorisation des pôles de gare, du développement vers l'intérieur et des centralités, au profit de l'attractivité résidentielle, de la qualité environnementale et du développement économique de la commune, de la région et du canton.

Plus qu'une simple démarche administrative, l'élaboration du PAL de notre Commune est particulièrement pertinente au vu de la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2018, car elle lui permet d'harmoniser ses outils d'aménagement. Ce travail constitue une opportunité de redéfinir la vision stratégique de l'évolution de son territoire pour les 15 à 20 prochaines années et d'effectuer une réflexion de fond, en veillant à la cohérence entre les différents secteurs des anciennes communes.

De ce fait, le Conseil communal a souhaité créer une commission ad hoc composée de trois commissions existantes et d'une délégation du Conseil communal, du service communal de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, ainsi que de spécialistes dans le domaine de l'aménagement du territoire, issus du Réseau urbain neuchâtelois par le biais d'un mandat de prestations dans le cadre de l'accompagnement de cette première étape du processus d'élaboration du PAL. Ceci permet de créer un dialogue autour de l'avenir de la Commune avec des représentants de toutes les localités de La Grande Béroche ainsi que de toutes les sensibilités politiques. De surcroît, ce processus présente l'avantage d'échanger sur des problématiques spécifiques aux six localités et de les faire connaître aux commissaires.

Les réflexions de l'ensemble des membres de la commission sont présentées dans cette stratégie. Elles sont le reflet de l'engagement, de la motivation et de la volonté des commissaires. Le catalogue d'enjeux, d'objectifs et d'intentions qui en découlent, permettra réellement au futur mandataire engagé pour l'élaboration de l'avant-projet du PAL de travailler sur des bases solides et concertées. Parallèlement, cette stratégie permettra d'engager des projets pour lesquels un consensus politique a été trouvé.

Étant le reflet des débats parfois passionnés qui ont animé les ateliers, le présent rapport ravivera forcément le souvenir des différences de sensibilité ou de vision exprimées au gré des sujets abordés.

Ce document est un passage obligé qui vient nous rappeler la réalité de ce chemin escarpé appelé « Fusion », que nous avons décidé d'emprunter ensemble un certain 27 novembre 2016. Il est un fil rouge qui saura assurément combler la majorité d'entre vous.

Gardons à l'esprit que toutes nos différences sont en réalité une richesse si nous avons la ferme volonté de réussir ensemble!

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Sommaire

Préface	3
Sommaire.....	5
I. Introduction	7
I.1. Politique communale	7
I.2. Contexte géographique	8
I.3. Aménagement du territoire.....	9
I.4. Un plan d'aménagement local	11
I.4.1. Contenu du PAL	11
I.4.2. Portée du document	11
I.4.3. Processus communal	11
I.4.4. Planning.....	14
II. Démarche	15
II.1. Stratégie politique d'aménagement.....	15
II.2. Séances de travail de la Commission ad hoc pour l'élaboration du PAL	15
II.2.1. ComPAL 1 : Introduction.....	16
II.2.2. ComPAL 2 : Enjeux	18
II.2.3. ComPAL 3 : Objectifs	18
II.2.4. ComPAL 4 – 5 : Intentions I et II.....	19
II.2.5. ComPAL 6 : Synthèse	19
II.2.6. ComPAL : Restitution	20
II.2.7. ComPAL : Discussion et amendements	20
III. Synthèse : Vision politique du développement territorial	21
III.1. Thématiques	21
III.1.1. Urbanisation	21
III.1.2. Mobilité	22
III.1.3. Économie locale	25
III.1.4. Tourisme.....	27
III.1.5. Vie locale et identité	29
III.1.6. Nature.....	32
III.1.7. Santé	33

III.2.	Secteurs	34
III.2.1.	Gares.....	34
III.2.2.	Places de village.....	35
III.2.3.	Ports/Plages	35
	Carte de synthèse	36
	Calendrier prévisionnel et suite à donner	38
IV.	Conclusion	39
V.	Lexique.....	40
VI.	Annexes	42
VI.1.	Tableaux des enjeux, objectifs et intentions	42
VI.2.	Carte N°1 : Diagnostic	45
VI.3.	Carte N°2 : Schéma de principes	46
VI.4.	Carte N°3 : Synthèse des intentions sur le territoire	47

I. Introduction

Ce document a pour vocation de synthétiser les enjeux prioritaires du développement territorial à court et moyen terme selon la vision politique du Conseil général de La Grande Béroche. Ce rapport engage les autorités communales autour d'une stratégie d'aménagement réfléchi et concertée, première étape nécessaire à la révision du plan d'aménagement local (PAL).

I.1. Politique communale

La commune de La Grande Béroche existe depuis le 1^{er} janvier 2018. À la suite d'une initiative populaire, votée le 27 novembre 2016, 6 communes ont fusionné, prenant le nom de la région naturelle de la Béroche. Il s'agit de :

- Fresens ;
- Gorgier, comprenant les localités de Gorgier et Chez-le-Bart ;
- Montalchez ;
- Saint-Aubin-Sauges issue d'une fusion en 1888 entre Saint-Aubin et Saugé ;
- Bevaix, commune qui faisait partie de la Communauté Urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL) ;
- Vaumarcus, comprenant également la localité de Vernéaz.



Fresens



Gorgier



Montalchez



Saint-Aubin-Sauges



Bevaix



Vaumarcus

Avant la fusion, 5 communes collaboraient déjà dans le cadre de la région La Béroche. Bevaix qui fait partie de la COMUL est venue prendre part au processus de fusion. Des enjeux et des opportunités sont donc venus s'ajouter par ce biais, notamment un lien direct avec la COMUL et avec le projet d'agglomération RUN pour le territoire de Bevaix.

De plus, les régions de La Béroche, de la COMUL ainsi que celle de l'Entre-deux-Lacs¹ ont signé en automne 2017 un accord de positionnement stratégique pour la région Neuchâtel Littoral. Il vise à définir des objectifs communs et permet au littoral neuchâtelois d'avoir une certaine unité ainsi qu'un cadre pour la réalisation de projets conjoints.

La fusion porte la commune à 8'860 habitants au 31 décembre 2018, soit la septième du Canton. Cela repositionne La Grande Béroche dans le paysage politique neuchâtelois et constitue un atout indéniable pour en défendre les intérêts au sein du Canton. Il existe d'ailleurs une réelle volonté politique d'augmenter le rayonnement de la commune.

¹ Elles formeront ensemble la nouvelle région Neuchâtel Littoral au 30 juin 2019.

Pour cette nouvelle commune, où la qualité de vie est mise en avant comme atout majeur, l'enjeu consiste à présent à trouver une nouvelle identité communale, tout en gardant les spécificités de chaque localité ; le blason reprend d'ailleurs les couleurs et les symboles des anciennes armoiries des communes.

Pour forger cette identité, les autorités veulent également prendre en compte l'avis de leur population en mettant l'accent sur la communication et la participation. C'est dans ce sens que s'inscrit la présente stratégie.

I.2. Contexte géographique

La commune de La Grande Béroche se situe à l'ouest du canton de Neuchâtel. Elle est bordée par les communes neuchâteloises de Boudry, Cortaillod et Val-de-Travers et les communes vaudoises de Concise, Mutrux et Provence. Si le fait d'être en périphérie du périmètre d'agglomération RUN peut compliquer son insertion dans les réseaux de transports, la proximité directe avec un autre canton d'une part et la COMUL de l'autre fait de La Grande Béroche un territoire stratégique au sein du canton.



Figure 1 : Limites des anciennes communes de La Grande Béroche, Identité visuelle, p.3

En matière de transports, il est nécessaire de signaler que la mise en service du tunnel de Gléresse en 2025 induira une cadence à la demi-heure de et vers Neuchâtel et améliorera ainsi considérablement la desserte de la commune. Du côté d'Yverdon, les liaisons sont beaucoup plus faibles en transports publics. La Grande Béroche peut compter sur une liaison Yverdon-les-Bains – Gorgier-St-Aubin avec un train régional, seulement pendant les heures de pointe et en semaine, ainsi qu'avec une ligne Car postal.

Concernant les transports publics toujours, une autre ligne Car postal relie les localités de La Grande Béroche (sauf Bevaix) à celle de Provence et deux lignes de bus (CarPostal) font la liaison entre St-Aubin et Boudry (612) ainsi qu'entre Bevaix et l'Ouest de la COMUL (613). Finalement, il est également possible de rejoindre Neuchâtel et Estavayer-le-Lac en bateau depuis les débarcadères de Bevaix, St-Aubin, Chez-le-Bart et Vaumarcus.

À propos du réseau routier, la commune possède deux jonctions complètes (Vaumarcus et Bevaix) et une demi-jonction à Saint-Aubin qui lui permettent d'avoir une très bonne accessibilité en transports individuels motorisés. Étant principalement enterrée, l'autoroute a l'avantage d'avoir peu d'impact sur le paysage. C'est d'ailleurs un enjeu particulièrement important pour la commune pour laquelle la nature est un atout majeur.

Avec un domaine forestier très vaste, le cirque du Creux du Van au Nord de son territoire, les vignes surplombant le lac et les rives y donnant accès, la commune a ainsi un réel potentiel touristique doux et de loisirs à valoriser.

Ces éléments doivent également être pris en compte par les enjeux d'urbanisation. Cette commune périurbaine doit en effet réfléchir à son développement et à sa densification, tout en préservant la qualité de vie. La transition entre le territoire urbain et périurbain se fait à la frontière de la commune, qui se présente plutôt comme un rassemblement de lieux de vie dans lesquels il fait bon vivre.

Finalement, le tissu économique est essentiellement constitué de petites et moyennes entreprises (PME). Toutefois, un pôle de développement économique va s'implanter à proximité, soit sur le plateau de Perreux (Boudry), à la frontière avec Bevaix. Malgré tout, la commune de La Grande Béroche possède un taux d'emploi par habitant faible en comparaison avec les autres régions du canton. Les autorités communales souhaitent infléchir cette tendance.

Que ce soit en termes d'activités économiques, touristiques ou résidentielles, il convient de définir une stratégie communale. C'est l'objet du travail effectué par les commissaires et présenté dans le présent rapport.

I.3. Aménagement du territoire

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) a pour objectif une utilisation mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire. Dans sa première version de 1979, entrée en vigueur en 1980, la loi prévoyait déjà d'occuper le territoire de façon rationnelle. Toutefois à cette époque, une multitude de communes présentaient des zones à bâtir surdimensionnées. Le territoire urbanisé a ensuite subi une forte extension, accentuée par l'exode urbain et le développement de zones de villas en périphérie des agglomérations. Ce développement périurbain a d'importantes conséquences négatives, telles que le mitage du territoire, la disparition des terres cultivables, les surcoûts liés à l'équipement des nouvelles zones ou encore les problèmes de trafic – le transport individuel motorisé reste le premier mode moyen de déplacement en zone périurbaine.

Une révision de la LAT visant à inverser cette tendance et à aboutir à un développement durable des territoires a donc été planifiée, en deux volets. Le premier portait notamment sur le redimensionnement des zones à bâtir. Il a été plébiscité par la population suisse à 62,9% en 2013. La seconde étape est en cours d'approbation aux chambres fédérales. Elle porte sur l'élaboration de nouvelles règles de construction hors zone à bâtir.

Entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014, la première étape de la révision de la LAT s'est donc concentrée sur le développement d'un modèle d'urbanisation vers l'intérieur en exploitant les "poches" de terrains libres, en densifiant les constructions et en reconvertissant les friches industrielles. En parallèle, les zones à bâtir surdimensionnées doivent être réduites et celles qui sont mal situées, déplacées vers des secteurs plus stratégiques en terme de développement.

Sur cette base, les cantons ont cinq ans à partir de l'entrée en vigueur de la loi révisée pour adapter leur plan directeur cantonal (PDC), soit jusqu'à mai 2019. Dans la continuité de la révision de la LAT, le Canton de Neuchâtel a mis en consultation publique son projet d'adaptation du PDC et de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) en 2017, afin que le PDC puisse être adressé à la Confédération pour une sanction dans les délais. Le précédent PDC datait quant à lui de 2011.

Les autorités cantonales ont également donné comme mission aux régions neuchâteloises d'élaborer leur plan directeur régional (PDR) afin de répondre aux exigences de la LAT. Ces derniers visent, entre autre, à redimensionner les zones à bâtir en prenant en considération les réseaux de transports. Ceci a été réalisé en fonction des quotas de zones à bâtir accordés à chacune des régions par le Canton.

Lesdits projets de territoire ont permis d'alimenter la révision du PDC. Ainsi, les six régions concernées ont transmis leur projet de territoire respectif aux autorités cantonales en 2016. Ils ont été sanctionnés en mai 2018.

La concrétisation de ces prescriptions est le plan d'aménagement local. Il permet d'organiser et de planifier de façon coordonnée l'avenir de la commune pour les prochaines générations. Ce processus servira dans le cas de La Grande Béroche, non seulement à élaborer, mais également à unifier les plans d'aménagement des six communes qui ont fusionné en janvier 2018. Il s'agira également de déterminer la vision des autorités actuelles en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. L'enjeu de la réflexion sera donc d'engager une stratégie sur cette nouvelle échelle communale, sans oublier les liens avec les régions voisines et les opportunités qu'elles offrent, notamment par la COMUL (prérequis de Bevaix).

A l'heure actuelle, les plans en vigueur dans la commune de La Grande Béroche datent de 1996 pour Bevaix, 1997 pour Vaumarcus, 2000 pour Fresens et Gorgier et 2004 pour Montalchez et Saint-Aubin-Sauges. Il est donc indispensable de les mettre à jour, tout comme leurs règlements d'application. Ceux-ci devront en plus être uniformisés selon les critères établis dans l'Accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC).

Dans ce sens et afin d'initier la démarche, le Conseil communal a présenté un rapport relatif à une [demande de crédit d'étude de CHF 139'000.00 datant du 31 janvier 2018 concernant la première étape de la révision du plan d'aménagement communal](#) à son Conseil général le 19 février 2018. Il concerne la stratégie politique d'aménagement ainsi que le cahier des charges pour la commande d'un avant-projet du PAL. Le législatif a accepté le processus proposé.

I.4. Un plan d'aménagement local

Outil privilégié et légal des autorités communales pour diriger et maîtriser leur développement territorial, le PAL est un instrument qui retranscrit sur un plan, divisé en différentes zones, la vision des politiques communales concernant les pistes de développement. La LCAT en vigueur définit le plan d'aménagement local comme étant le moyen de régler le mode d'utilisation du sol et de diviser " *en différentes zones l'ensemble du territoire de la commune pour assurer son développement rationnel et harmonieux, ainsi que pour préserver le caractère des anciens quartiers et l'aspect de certains sites*" (Art. 45, al. 1 et 2 LCAT).

I.4.1. Contenu du PAL

Le dossier du PAL doit comporter plusieurs documents pour être complet et ainsi être approuvé par les autorités cantonales. Il existe deux niveaux de documents, à savoir les documents indispensables (légaux ou non légaux) et les documents facultatifs.

Un dossier PAL doit impérativement comprendre une pré-étude (diagnostic territorial), un plan communal d'affectation des zones (PCAZ) et ses géodonnées, un règlement communal d'aménagement, un programme d'équipement ainsi qu'un rapport sur l'aménagement. De surcroît, un projet de territoire et les éventuels plans directeurs communaux sont attendus par le service d'aménagement du territoire (SAT). Le processus choisi par les autorités communales de La Grande Béroche tient compte de la nécessité de produire ces documents durant la révision du PAL, bien qu'il diffère un peu de celui proposé par le SAT.

Cette révision doit également prendre en considération les planifications supérieures, notamment le plan directeur cantonal, le plan directeur régional et le projet d'agglomération.

Finalement, le PAL est un document comprenant bon nombre d'éléments techniques, puisqu'il doit contenir l'affectation des différentes zones et les types d'habitation (Art. 59 de la LAT), une mesure d'utilisation maximale du sol, les distances à la limite et entre bâtiments ainsi que les degrés de sensibilité au bruit. Il permet néanmoins une certaine souplesse puisque certains points sont facultatifs, dont : la mesure minimale d'utilisation du sol ; l'ordre et l'implantation des constructions ; les dimensions des constructions ; le degré de mixité des fonctions dans les différentes zones ; la part des places de parc enterrées ou couvertes, etc.

I.4.2. Portée du document

Le PAL est un instrument sur lequel les autorités communales se baseront durant 15 à 20 ans et qui règlera les questions d'aménagement du territoire durant cette période. Il prend donc en charge le droit des tiers et permet d'assurer la garantie matérielle des projets publics et privés (Guide du PAL).

I.4.3. Processus communal

Afin de débiter l'élaboration du PAL, la Commune de La Grande Béroche a opté pour un programme s'appuyant sur une méthode moderne incluant d'une part l'exécutif mais également trois commissions du Conseil général dès le début du processus, dans l'optique d'assurer un soutien et une vision politique forte.

Le processus communal se compose des trois étapes décrites ci-dessous :

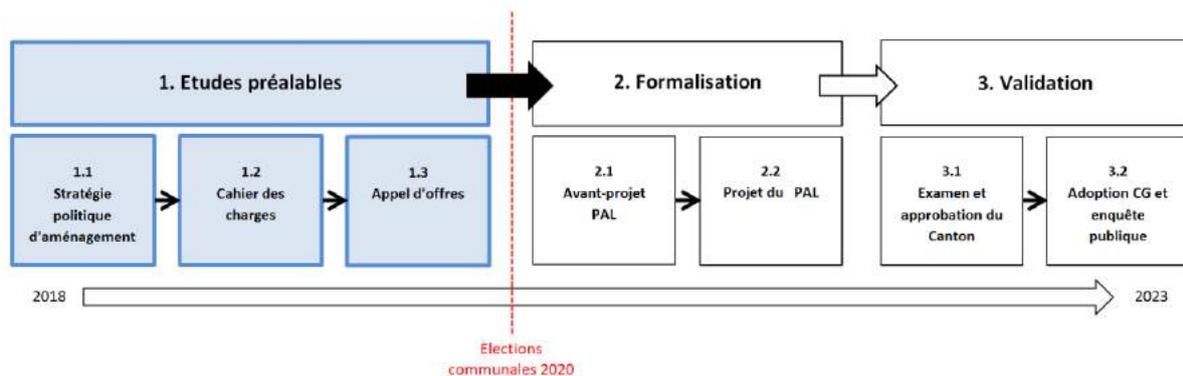


Figure 2 : Processus d'élaboration du PAL

1^{ère} étape : Études préalables

La première étape de cette révision a été découpée en trois phases.

Tout d'abord, une stratégie politique d'aménagement est élaborée en impliquant des membres du Conseil communal et du Conseil général – ces derniers la valident d'ailleurs à la fin. Cette phase consiste à dresser un constat de la situation communale mais également à réaliser un pas supplémentaire en consolidant une vision politique de départ. La stratégie retenue constituera une base de réflexion pour la suite des travaux (futur PAL), en y soulignant notamment le développement futur souhaité. Cette méthode est un moyen de transmettre les intentions et les visions partagées en la matière afin que les phases de travail davantage techniques en tiennent compte pour la suite.

La réalisation d'un cahier des charges en vue du lancement de l'appel d'offres pour la réalisation de l'avant-projet du PAL constitue la deuxième phase des études préalables. Il réunit l'ensemble des données de base, les planifications supérieures, les objectifs issus de la stratégie politique précitée, les dossiers et projets en cours, le guide du service cantonal de l'aménagement du territoire (SAT), les spécificités communales, etc. Il décrit l'ensemble des travaux attendus lors de cette phase centrale de l'avant-projet du PAL (diagnostic territorial, projet de territoire et pré-affectation). Il est également établi selon des critères en lien avec la loi sur les marchés publics (MP) dans l'attente des budgets à prévoir par phases, dont les estimations seront également établies à ce stade.

Enfin, l'appel d'offres en troisième phase permettra à la Commune de sélectionner le mandataire qui établira l'avant-projet du PAL (étape suivante).

2^{ème} étape : Formalisation du PAL

La seconde étape constitue le cœur de la révision du PAL. Il s'agit de sa formalisation. Celle-ci se décompose en deux phases : l'élaboration d'un avant-projet du PAL (2.1) et la réalisation du PAL (2.2).

Les travaux menés durant les études préalables seront la base de réflexion pour l'avant-projet du PAL, comme le montre le schéma de la figure 3. Il s'agira premièrement de réaliser un diagnostic territorial (valant une pré-étude) qui s'appuiera sur le constat établi en amont par les politiques lors des ateliers de la première étape. Il devra également tenir compte des planifications supérieures (PDC, PDR, PA,

etc.). Par la suite, un projet de territoire sera constitué en reprenant la vision politique dressée lors desdits ateliers et relayée dans le rapport.

Tel qu'inscrit dans le guide du PAL, le diagnostic territorial (ou pré-étude) ainsi que le projet de territoire seront tous deux transmis au service d'aménagement du territoire (SAT) afin d'être validés.

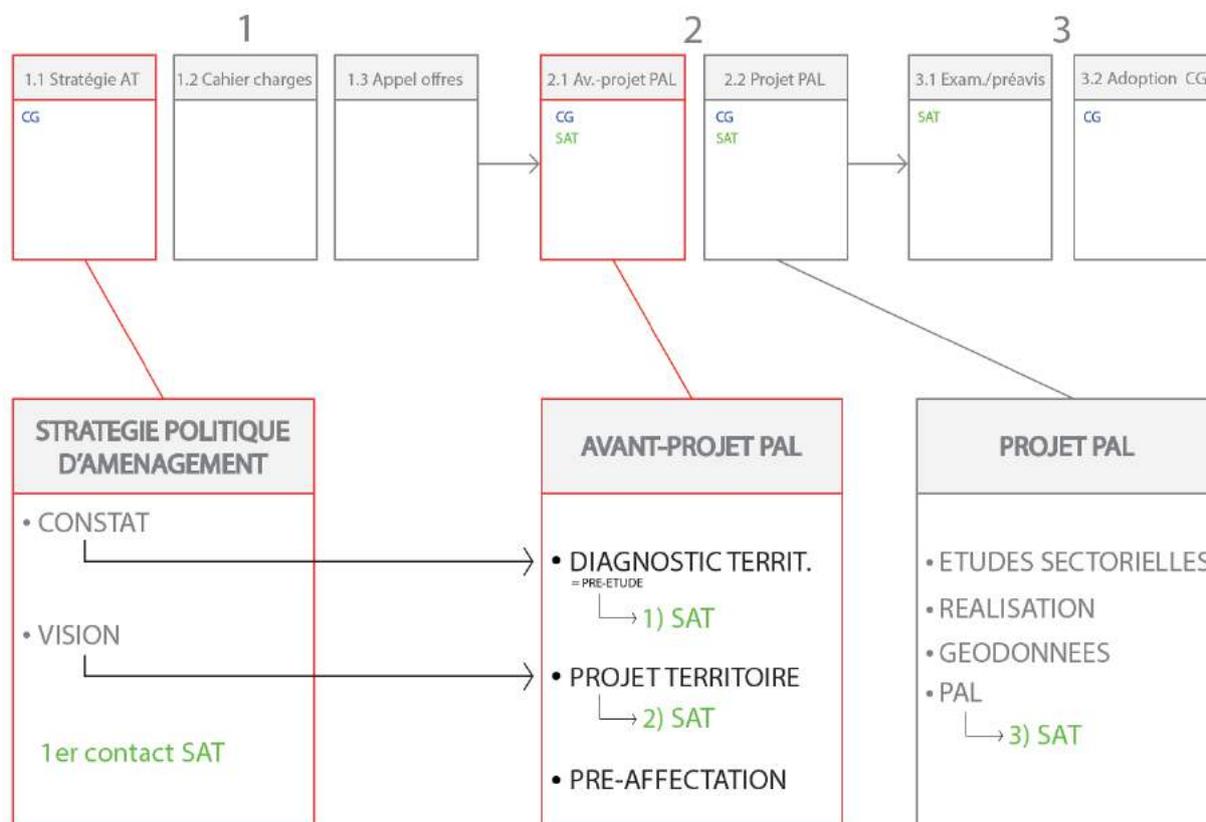


Figure 3 : Liens entre la stratégie politique d'aménagement et l'avant-projet du PAL

Le mandataire choisi pour cette phase devra enfin réaliser la pré-affectation des zones en fonction des documents validés par le SAT. Il s'agit de faire un premier plan de zones définissant des périmètres plus précis selon les besoins et les contraintes propres au territoire. Une première base de réglementation selon les typologies retenues pourra être mise sur pied et enfin, la liste des études sectorielles complémentaires sera prédéfinie.

La réalisation du PAL (2.2) découlera directement de ce travail préparatoire. Il sera question d'affecter précisément les zones selon le cadastre (géodonnées) et d'établir les règles d'urbanisme de chaque type de zone. Les deux documents qui en découleront seront le plan communal d'affectation des zones (PCAZ) et le règlement communal d'aménagement (selon l'AIHC). Le programme d'équipement et le rapport sur l'aménagement (art. 47 OAT) seront également fournis durant cette phase afin de compléter le dossier de révision du PAL. De plus, d'éventuelles études sectorielles pourraient être réalisées durant cette phase de travail afin de légitimer et renforcer les options sélectionnées. Une validation des services cantonaux est également attendue durant la réalisation du PAL.

3^{ème} étape : Validation

La troisième étape est celle de la procédure légale et de la validation de la révision du PAL. Cette phase est obligatoire, quand bien même les services cantonaux et le département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) auront été informés et consultés durant tout le processus, à chaque étape/phase, de manière à éviter des désaccords bloquants en cours et en fin de processus.

Par conséquent, cette dernière étape se décline également en deux phases – la première (3.1) pour la période nécessaire à l'examen, au préavis, aux informations publiques ainsi qu'à l'approbation du Canton et la seconde (3.2) pour l'adoption par le Conseil général ainsi que l'enquête publique.

I.4.4. Planning

Comme exposé dans le schéma de la figure 4, la stratégie politique d'aménagement sera terminée en mai 2019 et le cahier des charges en juin de la même année. L'appel d'offres pourra alors être lancé en fin d'année 2019 et terminé avant les élections communales de mai 2020.

L'objectif final en termes de calendrier est d'aboutir à la sanction du nouveau PAL à l'horizon 2023, conformément aux recommandations du DDTE.

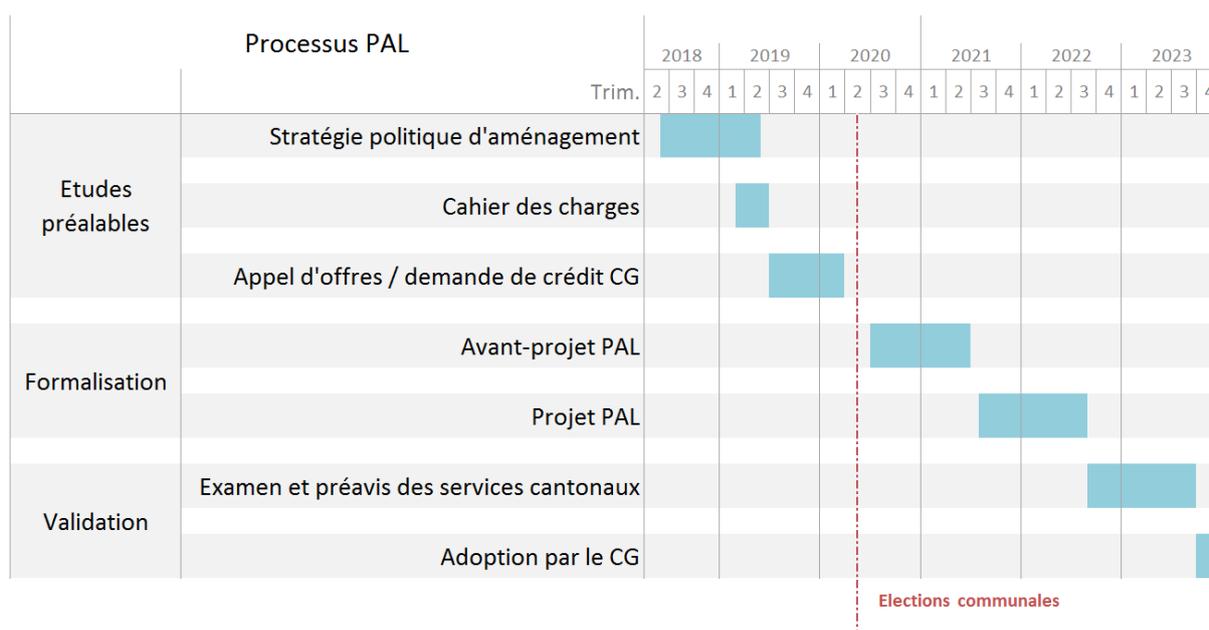


Figure 4 : Calendrier de la première étape – Études préalables

II. Démarche

II.1. Stratégie politique d'aménagement

La révision du PAL est une réelle opportunité qu'il s'agit de saisir pour mettre en œuvre et concrétiser une politique forte dans le domaine de l'aménagement du territoire. C'est ainsi que la commune de La Grande Béroche a sollicité la mise sur pied de séances participatives avec trois commissions du Conseil général réunies : Urbanisme, Aménagement du territoire et des transports et Développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie. Les commissaires ont été appelés à participer aux réflexions politiques à mener, de façon à consolider puis confirmer la stratégie à adopter pour la suite.

Élaborer une stratégie d'aménagement c'est imaginer le futur de la commune à court et moyen terme. Dans ce but, il était avant tout nécessaire d'établir des premières bases pour pouvoir se projeter. Dans un tout premier temps, une vision locale du territoire communal a donc été organisée, afin d'identifier les lieux identitaires, les grands secteurs ainsi que les spécificités communales. Suite à cela, les mandataires ont pu proposer des premiers principes de développement comme base de travail. Réunis sous la forme de deux cartes, ce premier constat et ces premiers principes d'aménagement avaient pour but d'être par la suite confrontés à la vision des commissaires, en leur qualité d'experts du territoire communal.

Ces derniers ont commencé par s'interroger sur les différents éléments qui composaient l'identité de leur commune, ses atouts et ses faiblesses, mais également les risques à affronter et les opportunités à saisir. Les commissaires ont ensuite déterminé les différents enjeux de développement, ceci en complément du constat.

Ces enjeux ont nécessité une attention particulière. La tâche suivante de la commission était donc de réfléchir aux différents objectifs à atteindre selon les enjeux en question. Dans un troisième temps, les commissaires se sont penchés sur les différentes pistes pour atteindre les objectifs fixés préalablement. Quels leviers pourront être utilisés, quels axes de développement la commission voulait-elle privilégier?

En réalisant ce processus en trois étapes, les commissaires ont ainsi pu cadrer leurs réflexions pour obtenir une vision politique cohérente et consensuelle, noyau essentiel de la stratégie communale d'aménagement. En plus de permettre l'élaboration du PAL au niveau territorial, le travail effectué a vraiment permis une réflexion stratégique plus large au niveau de la commune.

II.2. Séances de travail de la Commission ad hoc pour l'élaboration du PAL

La Commission du PAL (ComPAL) est composée de vingt commissaires, deux conseillers communaux et de la technicienne communale en aménagement du territoire.

Il est à relever que la présidente, Mme Pantillon s'est retirée de la commission pour raisons professionnelles. Ainsi, M. Schumacher a endossé le rôle de président, Mme Hessler-Wyser celui de vice-présidente et M. Nussbaum celui de secrétaire du comité de pilotage (Copil) dès l'atelier 6.

Prénom Nom	Fonction
Bernard Schumacher	Président (Copil)
Sera Pantillon	<i>Présidente jusqu'à l'atelier 5</i> (Copil)
Aïcha Hessler-Wyser	Vice-présidente (Copil)
Frédry Nussbaum	Secrétaire (Copil)
François Del Rio	Conseiller com. (Copil)
Tom Egger	Conseiller com. (Copil)
Isabelle Vuilleumier	Technicienne (Copil)
Pierre Boillod	Mandataire RUN (Copil)
Marc Jobin	Mandataire RUN (Copil)
Tiffany Bucciol	Mandataire RUN (Copil)
André Allisson	Membre
Olivier Bovey	Membre
Olivier Brunner	Membre
Corinne Charmillot	Membre
Laurence Gagnepain-Cosandier	Membre
Aldo Glardon	Membre
Jean-Claude Junod	Membre
Marc-Alain Langel	Membre
Yves Jeanmonod	Membre
Marika Kreis-Jaquet	Membre
Jean Panès	Membre
Alain Perret	Membre
Gilles Pierrehumbert	Membre
Arvind Shah	Membre
Cédric Weibel	Membre
Adnan Peco	Membre dès l'atelier 6

Dans un but de consensus, les conseillers généraux membres du bureau sont issus des trois commissions précitées ainsi que de trois groupes politiques différents.

Au total, 6 séances de travail d'environ 2 heures chacune ainsi qu'une séance de restitution et une séance de validation supplémentaire ont été nécessaires à la commission pour aboutir à une stratégie d'aménagement.

II.2.1. ComPAL 1 : Introduction

Cette première séance s'est déroulée en deux parties. Dans un premier temps les questions formelles de constitution du comité de pilotage et de calendrier ont été présentées par le conseiller communal en charge, M. François Del Rio. Il est également revenu sur la composition de la commission et le cahier des charges de chacun.

Cette première séance étant plutôt une séance d'information et d'échange sur des premiers éléments de diagnostic et de principes généraux, les mandataires ont rappelé le processus dans la seconde partie de l'atelier et présenté les planifications supérieures à garder en tête.

De plus, deux cartes ont été présentées aux commissaires, à savoir un diagnostic territorial et un schéma de principe. Elles ont été établies par les mandataires suite aux échanges ayant eu lieu avec les Conseiller communaux impliqués dans le processus. Quelques modifications ont été demandées lors de cette première séance.



Figure 5 : Diagnostic



Figure 6 : Schéma de principes

II.2.2. ComPAL 2 : Enjeux

Lors de cette deuxième séance, les travaux d'atelier ont pu démarrer. Après un *brainstorming* en plénum sur les enjeux² de leur territoire, les commissaires ont été séparés en trois groupes ayant en charge une thématique : "Mobilité", "Urbanisation", "Patrimoine, Nature et Tourisme". Chaque groupe devait définir plus précisément, en les regroupant, les objectifs de sa thématique.

En effet, il était essentiel de traiter des enjeux de **mobilité** sur le territoire de La Grande Béroche tant les problématiques liées au trafic, aux transports publics et aux déplacements des personnes sont actuelles et centrales. De plus, la commune compte deux pôles de gare et la mobilité douce est également une dimension prise en considération dans les débats.

La deuxième catégorie, **urbanisation**, permet de prendre en considération des enjeux essentiels afin d'établir un PAL cohérent, soutenu par une solide stratégie politique. Avec des zones d'urbanisation situées entre rives et forêts, ce territoire à la frontière avec le canton de Vaud d'un côté et la COMUL de l'autre doit compter avec des enjeux d'urbanisation particuliers. Pour ce qui est de l'activité économique qui est comprise dans cette catégorie, elle est principalement constituée de PME.

Finalement, sur cette commune, **le patrimoine, la nature et le tourisme** sont des éléments importants à traiter étant donné qu'il s'agit d'un territoire constitué de trois strates, à savoir la forêt, les surfaces agricoles et viticoles ainsi que le lac. Ainsi, des questions de mise en valeur et d'accessibilité entrent en jeu, au même titre que celles de qualité paysagère. De plus, les rives ont des enjeux liés à la préservation. Enfin, une stratégie doit être définie concernant le type de tourisme souhaité à La Grande Béroche.

Les commissaires ont donc traité de ces trois thématiques en utilisant la grille d'analyse SWOT³ (Forces – Faiblesses – Opportunités – Risques) afin de consolider le constat territorial. Ils ont ensuite priorisé les enjeux en les classant selon leur degré d'importance (assez important, important, très important) afin que la sensibilité de la commission soit respectée.



Figure 7: Travail en groupe pour définir des enjeux

II.2.3. ComPAL 3 : Objectifs

En amont de cette séance, les enjeux définis par la commission ont été regroupés afin qu'il n'y ait pas de redondance entre les trois thématiques traitées et que la formulation des intitulés soit harmonisée.

² Dans ce processus, un enjeu est entendu comme un sujet que les participants estiment importants pour le développement de leur commune. Ce sont des thématiques plus ou moins précises qui les intéressent, les inquiètent et qui méritent que des réflexions pour le futur de la Commune soient faites.

³ Strength – Weakness – Opportunities – Threats.

Ce travail a été fait de la manière la plus objective possible afin de refléter les réflexions de la commission. Celle-ci a d'ailleurs validé les regroupements au début de la 3^{ème} séance.

Ainsi, les commissaires ont distingué 23 enjeux dont il a ensuite fallu déterminer un objectif permettant de soutenir et valoriser les atouts, corriger ou compenser les faiblesses, anticiper les risques et saisir les opportunités en se fixant des buts concrets. À nouveau, la commission a travaillé en groupes sur un certain nombre d'enjeux afin que ceux-ci puissent faire l'objet de débats suffisamment denses pour en extraire un objectif consensuel.

II.2.4. ComPAL 4 – 5 : Intentions I et II

L'étape suivante - la base de la stratégie politique d'aménagement - a été de réfléchir aux différentes intentions, soit les leviers d'actions, qu'il est possible de déterminer en partant des objectifs préalablement définis.

Les questions posées étaient les suivantes : comment atteindre les objectifs émis ; quelles pistes choisir; quels sont les moyens à la disposition de la Commune ? Les intentions n'ont pas la prétention d'être figées ou exhaustives, mais représentent les pistes de développement qui, selon la commission, méritent d'être poursuivies, voire étudiées lors de la réalisation du PAL.

Afin de donner l'opportunité aux commissaires de pouvoir se prononcer sur tous les éléments, il a été choisi que la réflexion sur les intentions se ferait sur le principe d'une table ronde avec tous les participants. C'est pourquoi la définition des intentions a nécessité la tenue de deux ateliers.



Figure 8: Travail en plénum afin de définir des intentions

II.2.5. ComPAL 6 : Synthèse

La séance de synthèse a eu pour vocation de revenir une dernière fois sur les résultats présentés dans le chapitre suivant, d'en effectuer la validation et d'introduire les premiers éléments de synthèse.

À noter qu'un dernier objectif a également été articulé pour compléter la liste initiale et ainsi correspondre aux attentes des commissaires envers cette stratégie politique d'aménagement. Les 24 objectifs et les intentions qui en découlent ont donc été validés par la commission.

II.2.6. ComPAL : Restitution

Afin de finaliser le rapport, ce dernier a été présenté lors d'une séance à laquelle le Conseil communal incorpore a assisté. Elle avait pour objectif de présenter l'ensemble du document comprenant également les cartes dans une version provisoire afin de récolter les remarques des commissaires. Elle a également marqué le début de la période de consultation qui a duré trois semaines.

Lors de cette restitution, les commissaires ont demandé qu'une séance supplémentaire soit organisée afin de discuter de toutes les propositions de modification adressées durant la consultation.

II.2.7. ComPAL : Discussion et amendements

Comme souhaité par la commission, une séance de discussion sur les amendements proposés par les commissaires a eu lieu. Après avoir parcouru l'ensemble des commentaires, la commission a choisi de retenir ceux qui correspondaient au mieux aux discussions qui se sont tenues lors des ateliers. À la fin de cette séance, la commission a validé la stratégie politique d'aménagement.

III. Synthèse : Vision politique du développement territorial

Lors de ces six ateliers de travail, une matière relativement conséquente a été produite. Le cheminement de la réflexion a permis de structurer les résultats afin de partir des enjeux généraux pour arriver finalement à la définition de "leviers d'action" concrétisant les objectifs de la Commune. Il s'agit d'intentions politiques, fruit des intérêts et des préoccupations des commissaires.

Ces résultats sont présentés dans les annexes de manière à suivre la progression obtenue lors des ateliers en passant par des enjeux, des objectifs et enfin des intentions. Dans cette synthèse, il a été choisi, en revanche, de présenter les réflexions en les distinguant par thématique et par secteur. Les chapitres sont illustrés par des cartes permettant de visualiser les intentions spatialisées. À noter que malgré le fait que certaines intentions ne sont pas spatialisables, elles ont été placées sur les cartes quand bien même leur localisation n'est pas figée pour autant.

III.1. Thématiques

L'analyse des résultats a permis de dégager sept thématiques. Chacune de celles-ci est présentée plus en détail ci-après. L'accent est mis sur les leviers d'action définis en atelier par les commissaires. Il est à relever que les objectifs sont mentionnés en gras et soulignés, alors que les intentions sont mises en évidence en gras dans le texte. L'ensemble des intentions est repris également en annexe 1.

III.1.1. Urbanisation

La première thématique concerne l'urbanisation dans la mesure où il s'agit de celle ayant le plus fort impact sur les prochaines étapes de l'élaboration du PAL.

III.1.1.1. Urbanisme

La Grande Béroche n'est pas un territoire fortement urbanisé, puisqu'il comprend des petites localités (Fresens, Montalchez, Vaumarcus) et un hameau (Vernéaz), en plus des quatre localités fonctionnant

d'avantage comme des centralités, à savoir Bevaix, Gorgier, Chez-le-Bart et Saint-Aubin-Sauges. Ce contexte territorial a amené les commissaires à établir des leviers d'action afin de **favoriser un urbanisme de qualité**. Ainsi, il sera question de **viser une qualité visuelle et intégrée du bâti, et ce, notamment pour les nouvelles constructions**.

Un autre point est également essentiel pour tendre vers un territoire cohérent et dynamique, à savoir une **simplification des règlements** d'urbanisation et de construction dans le but d'éviter de

tomber dans une approche trop rigide de l'aménagement du territoire empêchant notamment la mixité.



Afin d'utiliser tout le potentiel du territoire, le nouveau PAL visera à **favoriser la réaffectation de bâtiments existants**. Enfin, il s'agit de **préserver les zones d'anciennes localités** qui constituent des secteurs de qualité et représentatifs du patrimoine bérochal.

III.1.1.2. Pôles de gare

Deux secteurs relativement urbanisés avec Gorgier/Saint-Aubin et Bevaix sont présents à La Grande Béroche. Ils canalisent un certain nombre d'enjeux d'urbanisation au sein de la commune, particulièrement autour des pôles de gare. Ceux-ci ont ainsi été abordés en détail et constituent indéniablement un enjeu pour l'avenir de la commune. Ainsi, ils doivent faire l'objet d'une réflexion poussée. Ce point renforce les options communales prises de longue date puisque le pôle de gare de Gorgier/Saint-Aubin fait aujourd'hui l'objet de l'établissement d'un plan directeur sectoriel (PDS) afin de déterminer le développement souhaité sur ce site voué principalement à l'industrie jusqu'à présent.

Lors des ateliers, l'accent a été mis sur plusieurs éléments pour le développement des pôles de gare qui représentent la possibilité d'aménager durablement le territoire. Ils sont décrits dans le secteur des "pôles de gare" en page 34. Quoiqu'il en soit, ils sont destinés à devenir des centralités pour la commune et **leur attractivité devra par conséquent être renforcée**.

III.1.1.3. Espaces publics

Les espaces publics constituent une dimension d'importance pour l'avenir de la commune. L'absence de véritables places de village dans l'ensemble des localités est mise en exergue. Par conséquent, la **création de places de village** vouées aux rencontres, à la vie sociale et destinées à des usages variés est unanimement plébiscitée. S'agissant des places de village existantes, il est nécessaire **d'améliorer les aménagements** pour les rendre attractives envers la population.

Les places de villages sont davantage traitées dans le chapitre des secteurs spécifiques en page 35.

III.1.1.4. Patrimoine

Enfin, le patrimoine bâti constitue le quatrième thème abordé sous l'aspect de l'urbanisation. Il existe sur le territoire de La Grande Béroche des bâtiments patrimoniaux, parmi lesquels les châteaux de Gorgier et de Vaumarcus. Les autorités communales n'étant pas propriétaires de ces deux bâtiments, les leviers d'action sont limités. Néanmoins, il s'agit de **mettre en valeur le patrimoine** au sein de la commune. Il s'agit dans un premier temps **d'inventorier et de signaler l'ensemble des bâtiments patrimoniaux** pour ensuite **les cartographier et informer** la population et les visiteurs sur leurs spécificités. Afin d'atteindre ce but, il est question de **créer des parcours didactiques** et de s'appuyer sur une **communication sur le site internet communal et les réseaux sociaux**. Restant souvent des lieux peu fréquentés et mal connus, **l'organisation de conférences sur différents sites patrimoniaux** peut également être une piste de mise en valeur.

III.1.2. Mobilité

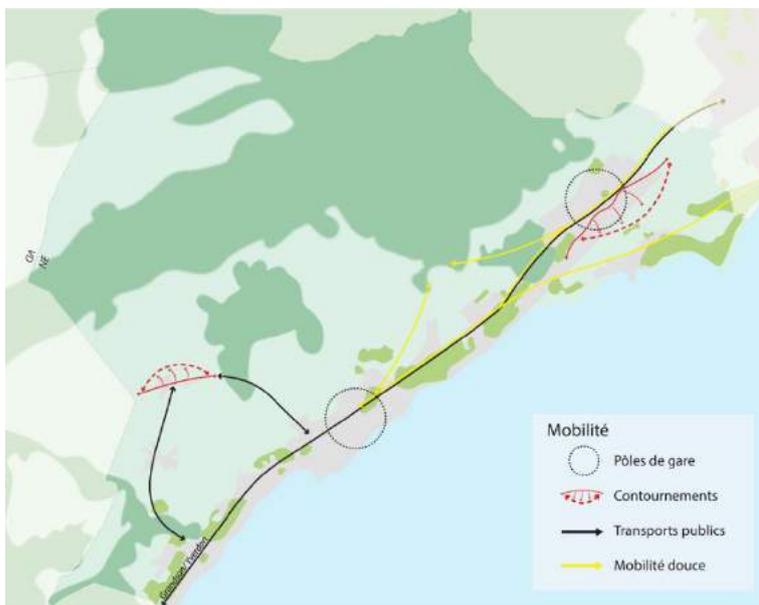
Vaste sujet, la mobilité constitue une thématique centrale pour la commune de La Grande Béroche. Les enjeux en lien avec les transports publics, la mobilité douce et le trafic individuel motorisé sont les aspects de la mobilité que les commissaires ont relevés en prenant en considération les enjeux

environnementaux, omniprésents à l'heure actuelle, dans la définition d'intentions. De plus, il est à noter qu'un concept général des circulations est en cours d'élaboration. Celui-ci a fait l'objet d'une [demande de crédit de CHF 60'000.00 pour une étude globale de trafic "La Grande Béroche"](#) datant du 20 février 2019 approuvée par le Conseil général le 11 mars 2019. Il permettra globalement de répondre aux interrogations portant sur le trafic et le stationnement.

III.1.2.1. Transports publics

Le positionnement géographique de la commune ainsi que sa concentration d'habitants peu élevée ont une incidence sur la qualité de desserte des transports publics. En effet, aucun secteur du territoire n'a une qualité de desserte supérieure à la classe D. Les localités de Bevaix, Gorgier, Chez-le-Bart, Saint-Aubin, Sauges et Vaumarcus sont en classe D. Il est à relever que la classe de desserte pour les pôles de gare de Gorgier/Saint-Aubin et Bevaix passera à une qualité de desserte supérieure (C) en raison de l'augmentation de la cadence (30 minutes), avec Neuchâtel, atteinte grâce à l'ouverture du tunnel de Gléresse en 2025.

Néanmoins, un certain nombre d'attentes a été défini en matière de transports publics afin **d'améliorer la qualité de desserte de manière suffisante dans les localités et vers l'extérieur et d'améliorer la desserte entre Yverdon et La Grande Béroche**. Tout d'abord, le niveau institutionnel est concerné, puisque la **réactivation d'une conférence régionale des transports de La Béroche (CRT-5)** étendue à l'ensemble de la commune est plébiscitée. Cet organisme permet notamment de dialoguer avec les entreprises de transports (TransN et CarPostal) ainsi qu'avec le service cantonal des transports publics (SCTR). La CRT permet à la commune de défendre ses intérêts notamment pour ce qui est des nouveaux horaires présentés annuellement. L'intérêt de **participer en parallèle à la CRT de la COMUL** a également été reconnu, puisque la localité de Bevaix fait partie de cette région.



Pour ce qui est de l'offre en transports publics, la volonté des commissaires est de **résoudre les problèmes de connexion entre les lignes et d'améliorer la connexion entre les différents villages de La Grande Béroche**, mais également **la connectivité avec l'extérieur de la commune**. Ce point concerne principalement les liaisons avec le Nord vaudois et plus précisément Yverdon-les-Bains, puisque la cadence de la ligne entre Neuchâtel et La Grande Béroche augmentera dès 2025 (passage à la demi-heure). Par conséquent, il est question de **soigner les liaisons avec le Nord vaudois et Yverdon en échangeant davantage avec les autorités de cette région**, afin de réfléchir aux

améliorations envisageables pour ce qui est notamment des liaisons par bus pour **tendre vers une ligne plus directe entre La Grande Béroche et Grandson/Yverdon-les-Bains**. Il s'agit également de **faire davantage connaître les quelques liaisons quotidiennes existantes entre La Grande Béroche et Yverdon-les-Bains**.

Enfin, les interfaces de transports publics sont des secteurs qui devront évoluer dans le futur afin de faciliter leur accès. Par conséquent, des **infrastructures de mobilité douce à leurs abords devront être garanties en soignant l'espace public pour faciliter leur accès**, tout comme le fait **d'offrir des possibilités de parkings relais (P+R)**. La question des accès est relativement centrale pour permettre un report modal nécessaire.

III.1.2.2. Mobilité douce

Le dernier point abordé pour les transports publics permet de faire le lien avec la mobilité douce. La diversité des réflexions à ce sujet est moins conséquente. En effet, les débats se sont focalisés sur la nécessité de **raccorder les chemins piétons (rives) de même que les pistes cyclables**. Il s'agit ainsi de **relier Bevaix et La Béroche**. De manière plus générale, la **création d'un réseau de pistes cyclables** sur le territoire communal est plébiscitée pour augmenter la part modale du vélo. Pour développer ce réseau, il sera nécessaire de **prendre appui sur les planifications supérieures** en la matière, notamment le plan directeur cantonal de mobilité cyclable. Enfin, la topographie de la commune est telle que le développement de la mobilité douce passe par le fait de **relier les différents niveaux (hauteurs/altitudes)**.

III.1.2.3. Trafic et stationnement

Le dernier point comprend à la fois le trafic dans les localités et le stationnement. Pour ce qui est du premier point, la nécessité de mener une étude à ce sujet, tout comme pour le stationnement dans un second temps, est remarquée. Malgré tout, des pistes de réflexion ont été établies au vu des problématiques présentes de longue date sur le territoire communal et ce, principalement pour deux localités : Montalchez et Bevaix. L'objectif global est donc logiquement **d'éviter le transit par les villages**. Ainsi, la localité de Montalchez est concernée s'agissant de la traversée du village et un **contournement du village et une limitation de la vitesse (zones 20/30) au sein du village de Montalchez** semblent pertinents pour diminuer les dangers induits par le trafic de transit. Concernant **Bevaix**, il s'agit de **faire respecter la zone 40 km/h à l'aide d'aménagements** et de **reporter le trafic de transit sur la tranchée de l'autoroute, sans passer par le centre, et aussi pour accéder directement aux rives du lac**. Le but visé ici est de sécuriser le centre du village et de le mettre en valeur. Globalement, il est nécessaire d'**améliorer la distribution du trafic** dans la commune, notamment **en communiquant avec les émetteurs** (producteurs : magasins, entreprises, pôle sportif et de loisirs, etc.) **de trafic** pour agir efficacement.

Les réflexions sur le stationnement sont donc complémentaires et cherchent plus spécifiquement à **développer des alternatives aux besoins en stationnement**. Les solutions avancées consistent à **développer le covoiturage (le potentiel du rond-point aux abords de Landi a été reconnu) en créant des places de stationnement** pour les utilisateurs de ce mode de déplacement et à **favoriser**

la création de park and ride (P+R). Enfin, **analyser la situation du stationnement et comprendre qui utilise les places dans les localités** sont deux éléments pertinents afin d'agir intelligemment.

III.1.3. Économie locale

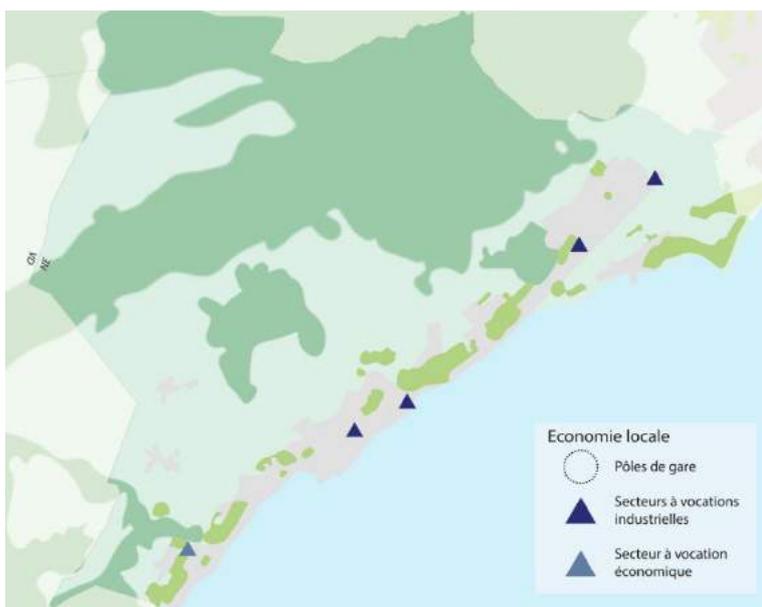
La thématique de l'économie a suscité des débats animés sur plusieurs dimensions essentielles pour La Grande Béroche dans ce domaine, à savoir les PME, l'agriculture, la viticulture et la fiscalité.

Il a été question de définir des positionnements acceptables pour l'ensemble des commissaires. Les intentions se trouvant donc dans ce chapitre font l'objet d'un consensus au sein de la commission.

III.1.3.1. PME

L'importance des entreprises dans le tissu économique de la commune a été largement reconnue et l'objectif principal est de **favoriser le maintien et le développement des PME**. Les commissaires ont défini quantité de moyens d'agir dans ce domaine notamment en créant des synergies.

Dans un premier temps, certaines intentions traitent principalement des acteurs économiques. Il s'agit de les mettre en relation à l'échelle de la nouvelle commune afin de développer les synergies. Pour ce faire, la **création d'un forum des acteurs économiques** annuel a été citée, tout comme le **développement d'une plateforme locale**. La Commune se doit également de **soutenir les PME existantes**, y compris en **favorisant l'implantation de nouvelles structures** (entreprises) **notamment par le maintien et le développement des zones industrielles**. Il a également été relevé que les autorités devaient mener une politique **conseillant aux entreprises de réaliser des plans de mobilité inter-entreprises** afin de constituer là aussi des synergies.



En matière d'aménagement du territoire, les leviers d'action existent également pour atteindre l'objectif général. Ceci passe par un **inventaire des zones pouvant accueillir les activités économiques**: zones industrielles (ZI), zones d'activités économiques (ZAE), zones artisanales (Zart), etc. Un tel travail permettra par la suite **d'utiliser de manière intelligente les zones existantes**. Concernant la localisation de nouvelles zones, les commissaires ont mis l'accent sur le **potentiel des pôles de gare étant bien desservis et accessibles pour développer les PME**, ainsi que sur le fait de **prévoir des zones d'affectation** dans ce sens, **notamment sur les friches**. Enfin, dans les commentaires recueillis, il a été mentionné que le futur changement de zone pour le secteur gare (passage en zone

mixte) devrait faire l'objet de réflexions, lors des prochaines phases de l'élaboration du PAL, s'agissant d'une éventuelle compensation de la perte de zone industrielle.

III.1.3.2. Agriculture

L'agriculture représente le second thème abordé pour l'économie locale. En effet, ceci a été traité en grande partie sous l'angle économique. Il a été relevé que le but dans ce domaine était de "**proximiser l'agriculture**", c'est-à-dire de rapprocher les producteurs et les consommateurs. Ceci passe notamment par le fait de **faciliter la création de marchés communaux itinérants sur les places de village** ainsi qu'un **salon agricole**.

Le lien entre les agriculteurs et les habitants se crée dès le plus jeune âge et les commissaires ont donc mis l'accent sur l'importance de **distribuer des produits locaux dans les écoles** afin de créer des habitudes alimentaires. Enfin, la nécessité de **répertorier les agriculteurs, le type d'exploitation et de produits cultivés** sur La Grande Béroche s'est fait ressentir. En amont de ces démarches, la Commune devra **dialoguer avec le milieu concerné afin de connaître leurs besoins et leurs envies**.

III.1.3.3. Viticulture

Domaine relativement proche de l'agriculture, la viticulture a été abordée sous différents aspects lors des ateliers. Ce secteur d'activités est représentatif de l'identité de La Grande Béroche, puisque les vignes jalonnent le territoire d'est en ouest. Il s'agit concrètement de **promouvoir le vignoble communal**. Tout comme pour l'agriculture, il est indispensable de **communiquer avec les acteurs clés**, les viticulteurs, **afin de mieux apprécier leurs envies et leurs besoins**, tout en les mettant en **relation directe** dans le but de créer une dynamique autour de ce produit phare de la commune. Pour compléter ces points, les commissaires ont souligné la possibilité de **promouvoir le vin d'honneur avec une étiquette communale** dans l'optique de gagner en visibilité.

La dimension spatiale est également prégnante dans ce domaine. Elle concerne la **création d'un caveau communal** permettant de valoriser et promouvoir les produits de La Grande Béroche de manière harmonisée. Les vignes sont également directement concernées, puisque l'accent a été mis sur le besoin **d'uniformisation des structures mises à disposition du vignoble telles que les réseaux d'eau**. Il existe aussi une volonté politique en matière environnementale **en favorisant les systèmes écologiques de culture** afin de respecter l'écosystème.

III.1.3.4. Fiscalité

Le dernier point traité pour l'économie locale est la fiscalité. Dans le contexte neuchâtelois actuel, c'est-à-dire avec un taux d'imposition élevé et une diminution de la population résidente, la fiscalité a été largement débattue ; ainsi, l'objectif qui en est ressorti est de **maintenir une fiscalité attractive**. Il s'agit ainsi de **se battre pour baisser la fiscalité** ou, en tous les cas, **maintenir un coefficient communal bas**.

D'autres leviers d'action ont été cités. Les commissaires ont mis en exergue l'importance de **favoriser la création d'emplois à forte valeur ajoutée, d'augmenter la population, tout en évitant les départs et d'attirer les contribuables "intéressants"**. La mise en avant de la haute qualité paysagère est

également ressortie comme un élément à valoriser afin d'attirer et de garder les contribuables sur le territoire.

III.1.4. Tourisme

Le tourisme est rapidement apparu comme une thématique cristallisant des enjeux importants pour l'avenir de La Grande Béroche et devant être pris en compte dans la stratégie. D'ailleurs, c'est la thématique qui regroupe le plus grand nombre de leviers d'action. Les objectifs principaux sont de **développer l'hébergement, les infrastructures et les loisirs** ainsi que **d'améliorer les infrastructures, les offres touristiques et les avantages pour la région**. L'offre et la gestion touristique, les ports, les plages, les rives, les vignes et les équipements publics ont été pris en considération. Cette thématique est donc divisée en sous-chapitres afin de faciliter la compréhension de ce vaste domaine.

III.1.4.1. Acteurs touristiques

Un aspect qui est revenu à de nombreuses reprises lors des ateliers concerne les acteurs impliqués dans le tourisme. Il paraît indispensable d'échanger avec ceux-ci afin de respecter et faire évoluer la stratégie communale dans ce secteur. Ceci commence par **collaborer avec Tourisme neuchâtelois**, organe stratégique dans ce domaine dans le canton de Neuchâtel, notamment pour imaginer les coordinations à mettre en place et les sites à valoriser dans une approche globale.

Au niveau local, **les propriétaires de sites, les porteurs de projet, les hébergeurs et les restaurateurs** ont été mentionnés. Il s'agit de **mettre en relation ces acteurs en créant par exemple une plateforme touristique** regroupant ceux-ci permettant de **créer des synergies et de développer des collaborations**. Cette action vise à **fédérer les acteurs locaux** autour de stratégies/projets communs. De manière plus spécifique, il est nécessaire de **communiquer avec les propriétaires des sites touristiques** afin de partager la vision commune et récolter leurs attentes.

Enfin, une des intentions citées consiste à associer les acteurs afin **d'améliorer l'accueil des visiteurs dans les ports et les restaurants**.

III.1.4.2. Communication et activités

Dans un autre registre, les propos tenus en atelier ont également porté sur les actions précises à mettre en place pour respecter la vision stratégique en matière de tourisme. De ce fait, les **offres existantes doivent être inventoriées afin d'être ensuite mieux promues**.

En matière d'information, il s'agit **d'améliorer la communication sur les différents supports disponibles tels que les sites internet et la signalisation** sur le territoire, dans le but de gagner en clarté et d'attirer les visiteurs. La **création d'une brochure touristique pour La Grande Béroche** est un point avancé par la commission. De plus, il est pertinent, au vu de la provenance des visiteurs, de **traduire les documents et les signalisations touristiques en allemand**. En complément, **l'aménagement de points d'information (mini-office du tourisme)** pour les touristes permettrait de les aiguiller. La possibilité de **s'appuyer sur les "antennes" de l'administration communales** a été articulée.

Au niveau de l'offre touristique, des **parcours thématiques/didactiques (audioguides, etc.)** sont à **créer** dans différents domaines (patrimoine, nature et forêts) afin de faire découvrir La Grande Béroche, tout en canalisant les visiteurs.

Attrait touristique de La Grande Béroche, **les vues et les percées sur le paysage sont à mettre en valeur** autant celles donnant vers le lac et les Alpes que les vues dirigées vers les forêts et la montagne. Ce point est également repris dans le chapitre nature.

Quoiqu'il en soit, une **étude touristique**⁴ a été menée ces dernières années sur le territoire de La Grande Béroche. Il s'agit ainsi de coordonner ce document avec la présente stratégie et de **faire connaître le contenu de cette étude**.



Un autre point abordé concerne la **création d'une infrastructure touristique au bord du lac à Saint-Aubin**. Il sera repris par la suite dans le chapitre pôle de loisirs.

III.1.4.3. Ports et plages

Dans ce domaine, l'attrait des ports et des plages est essentiel. Un certain effort est à mener afin d'accueillir les visiteurs et les propriétaires de bateaux. Afin de **dynamiser les ports et les plages**, un certain nombre de leviers d'action doit être mis en place. Ces derniers sont exposés dans le chapitre consacré au secteur des ports et plages.

III.1.4.4. Accessibilité des rives

Lié au tourisme et aux loisirs, le **développement de l'accessibilité aux rives** a été mentionné par la commission. Il est question de concrétiser une mesure apparaissant dans le Plan directeur des rives du canton de Neuchâtel, à savoir le fait de **garantir le droit de marche** le long des rives.

La mobilité douce est, de surcroît, prise en compte sous un second angle, puisque des **passages et des continuités pour les vélos doivent être prévus**.

L'accessibilité depuis les localités est aussi insuffisante pour l'heure et donc **les accès ainsi que la perméabilité entre les localités et les rives devront être favorisés**. Enfin, **les chemins le long des rives seront aménagés**.

⁴ Charmillot, Mélanie (2017). Quel est le potentiel touristique de La Grande Béroche. *HES-SO Valais*

Afin de mettre en valeur les rives et de les rendre davantage praticables, **l'information concernant leur existence et leur accès** sera réalisée notamment à l'aide de signalisations.

Pour ce qui est de l'organisation politique, **le Conseil communal s'appuiera sur la commission des forêts et des rives** pour concrétiser ces leviers d'action.

III.1.4.5. Vignes

En complément aux points précédemment exposés, un autre secteur est à mettre en évidence. Il s'agit des vignes. Celles-ci attirent indéniablement des visiteurs. Les membres de la commission ont relevé que **la route du vignoble longeant tout le littoral neuchâtelois devait être valorisée**.

III.1.4.6. Pôle de loisirs

Au vu de la densité d'action à mettre en place afin d'aller dans la direction voulue par les autorités politiques, le tourisme semble être une thématique importante pour le futur de la commune.

Une intention fait l'objet de ce sous-chapitre en raison de son importance. Il s'agit de la **création d'une infrastructure réunificatrice pour La Grande Béroche au bord du lac à Saint-Aubin, représentant un pôle de loisirs**. Actuellement, il existe des infrastructures de loisirs (terrains de pétanque, de beach-volley, de football, etc.), en plus des activités nautiques liées à la présence du plus grand port de La Grande Béroche. L'intention politique est d'y installer une véritable infrastructure avec des activités touristiques pour attirer les visiteurs sur ce site privilégié se trouvant à proximité du centre de Saint-Aubin et proche d'un certain nombre de services.

III.1.5. Vie locale et identité

Au fil des ateliers, l'identité communale et la vie locale sont apparues comme des thématiques prégnantes. La Grande Béroche est une nouvelle commune ayant le besoin de construire son identité communale et d'encourager une vie locale transversale aux anciennes localités fusionnées. Pour ce faire, des objectifs ont été fixés concernant tant les espaces publics, que la communication ou l'évènementiel. Bien que de natures diverses, ces différentes mesures sont réunies dans ce chapitre, car elles partagent toute la même volonté de développer le sentiment d'appartenance de ses citoyens.

III.1.5.1. Identité communale

Tout d'abord, les commissaires ont établi l'objectif de **forger l'identité communale**. En premier lieu, il est apparu important de définir les valeurs que la commune veut promouvoir. Il a été discuté de **proposer un mérite citoyen** pour récompenser un de ses habitants pour son engagement auprès de la commune par exemple. Ensuite, les commissaires ont exprimé le besoin de créer des activités fédératrices à toute la commune, passant par **l'organisation d'un évènement rassembleur** ou la **réalisation d'un sentier dans la commune qui servirait de fil rouge** liant les différentes localités. En ce qui concerne les manifestations, les commissaires ont relevé le besoin d'**inviter la population aux événements existants et de favoriser les services de transport entre les différents villages lors de ces manifestations**. Finalement, toujours dans l'objectif de forger une identité communale, la

Commune peut **favoriser la fusion ou la collaboration des associations sportives** ou les **fêtes locales, en mettant des moyens à disposition** auprès des organisateurs.

Enfin, la **création d'une maison des sociétés** est un élément ayant déjà été avancé lors de la convention de fusion et qui est ressorti lors des ateliers. L'emplacement de celle-ci est en cours de réflexion au sein du Conseil communal. Néanmoins, le site de La Rouvraie a été identifié comme regroupant plusieurs critères déterminants selon les commissaires.



III.1.5.2. Équipements publics

Les équipements publics sont également un vecteur déterminant pour répondre aux enjeux d'identité communale et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens. L'objectif retenu dans ce domaine est donc de **renover et d'améliorer les équipements publics**. Tout d'abord, il est question de **réaliser un inventaire des manques en équipement publics et en les priorisant**. Quoiqu'il en soit, la commune a besoin de **développer un site multisport** pour répondre aux besoins de ses citoyens et les commissaires se sont également exprimés sur le besoin de **centraliser ces activités sur le pôle sportif "En Seraize"** ainsi renforcé. Finalement, il est jugé pertinent de **favoriser la mise en relation des différentes activités, équipements et de l'accueil**, pour permettre une optimisation des infrastructures et de **finaliser les projets de salles de sport en cours**.

III.1.5.3. Mouvements participatifs

Le fait d'**encourager les mouvements participatifs** a été reconnu comme faisant partie des 24 objectifs de la Commune pour les prochaines années. Certains leviers d'action dans ce but se retrouvent également dans d'autres chapitres. Ceci ne fait que renforcer l'importance de ces intentions. Ainsi, la **maison des sociétés a été à nouveau citée, permettant de réunir les différentes associations aboutissant au développement de synergies avec La Rouvraie en améliorant son accessibilité**. Il s'agit aussi de soutenir les sociétés locales **en mettant des locaux à disposition**. La Commune a également un rôle à jouer s'agissant de **féderer les mouvements participatifs**.

Il est également question de **créer un caveau communal** pour mettre en valeur les produits du terroir de la commune.

Dans ce domaine, les commissaires ont souligné qu'il était question d'**augmenter le budget à disposition** de la commune afin d'être plus proactif.

III.1.5.4. Événementiel

Le dernier angle d'approche pour la thématique de la vie locale et identité est l'événementiel. L'accent a notamment été mis sur le fait de **soutenir l'événementiel**. Les manifestations ayant lieu à l'heure actuelle sur le territoire ont été citées et celles-ci doivent être **maintenues et renforcées (l'existant)**. Une attention particulière a été apportée au **BeRock, événement qu'il s'agit de pérenniser sur le site actuel**. De manière générale, il est reconnu que la Commune doit **soutenir activement les manifestations, notamment en ce qui concerne les autorisations**. Dans un registre similaire, il a été remarqué que la Commune peut **mettre à disposition des infrastructures** pour soutenir les événements locaux.

Lors de ces événements, il est question de favoriser la **vente de produits du terroir** afin de les faire connaître et de soutenir les producteurs locaux. Les commissaires ont enfin mis l'accent sur la possibilité de **louer un train touristique pour relier des lieux et en faire des événements**.

III.1.5.5. Places de village

L'aménagement des places de villages est aussi un enjeu que l'on retrouve dans cette dimension de la vie locale. Afin d'atteindre l'objectif fixé, à savoir **améliorer l'aménagement desdites places**, un objectif lié à la vie des habitants est mis en avant. Il s'agit ainsi de **communiquer avec les associations villageoises et les groupements de commerçants** afin de mettre en valeur les cœurs de village et ainsi contribuer à la circulation des richesses à l'intérieur de la commune et/ou de la région.

III.1.5.6. Pôle sportif

Dans la thématique de la vie locale, les commissaires ont mis l'accent dès les premiers ateliers sur un site entre les localités de Bevaix et Gorgier comme étant relativement bien équipé pour les activités sportives. Il s'agit de l'emplacement sur le lieu-dit "En Seraize". Il a été mis en avant dès l'établissement du diagnostic et du schéma de principe. Des terrains de football ainsi que des courts de tennis et une piste de motocross sont d'ores et déjà existants.

Par conséquent, les commissaires en ont reconnu le potentiel et l'opportunité d'y **développer un site multisport** pour concentrer les activités sportives entre deux grandes localités. L'intention finale est donc de **centraliser et renforcer le pôle sportif "En Seraize"**. Il est à noter que ce site est à proximité de deux autres lieux symboliques de La Grande Béroche, à savoir La Rouvraie et Le Plan-Jacot.

III.1.5.7. Maison(s) des sociétés

Second pôle identifié pour le développement de l'identité de La Grande Béroche et de la vie locale, il s'agit d'une idée relativement nouvelle, bien que déjà évoquée dans la convention de fusion. Les réflexions actuelles laissent la possibilité de construire ce concept sur plusieurs sites. À ce stade, il s'agit donc de parler de maison(s) des sociétés.

Cette dernière découle de la volonté de **réunir les sociétés de cette nouvelle commune** afin de créer une dynamique de collaboration entre elles, surtout qu'elles se méconnaissent parfois. Les synergies pouvant résulter de cette mise en commun sont essentielles et ce, particulièrement dans le but de renforcer le sentiment d'appartenance à une seule et même commune.

Les commissaires ont envisagé cette maison des sociétés sur le site de La Rouvraie. Néanmoins, son emplacement reste encore à définir. Des réflexions sont actuellement en cours au sein du Conseil communal à ce sujet.

La localisation reste pour l'heure secondaire, dans la mesure où il est question de dresser un cahier des charges afin de savoir quel aspect cette institution devra prendre et quels en seront les buts précis.

III.1.6. Nature

Pouvant être surnommée la "Riviera neuchâteloise" grâce à son climat et son cadre privilégié, La Grande Béroche bénéficie d'un patrimoine naturel riche et diversifié. La commune est composée de plusieurs grandes entités naturelles, à savoir les montagnes, les forêts, les champs, les vignobles et les rives du lac de Neuchâtel. Ces caractéristiques additionnées au panorama remarquable sur les Alpes et le Lac de Neuchâtel composent un paysage remarquable qui bénéficie tant à la qualité de vie de ses habitants, qu'au tourisme et à l'attractivité du territoire.

Au cours des différents ateliers, les commissaires ont relevé le besoin de **valoriser la nature et la montagne tout en les préservant**. Ces deux volontés de préservation et de mise en valeur ne doivent pas être vues comme antagonistes, mais plutôt comme un équilibre à trouver afin d'éviter une exploitation massive de ces ressources. La nécessité de favoriser les retombées positives pour la commune s'est également faite ressentir.

Ainsi, les commissaires ont jugé nécessaire de promouvoir et de faire découvrir les richesses naturelles de leur région au travers notamment de **création de parcours didactiques et des parcours accompagnés** ou encore **d'événements**. Il a été également jugé opportun d'améliorer l'information sur la nature et les panoramas par le biais d'une application ou d'une carte. L'opportunité de **mettre en place des bornes pour les smartphones** est identifiée.

En parallèle de ces mesures de valorisation, les commissaires ont également relevé le besoin de préserver ces différents sites. En effet, ces espaces naturels demeurent fragiles et la nécessité de **maitriser le développement des sites** à vocation touristique et



de **canaliser les visiteurs notamment pour ce qui est des parkings et des points de vue** s'est fait ressentir. Ceci passe également par la **valorisation de la mobilité douce** pour accéder aux sites touristiques **en sensibilisant et en informant les visiteurs**. Pour ce faire, les participants aux ateliers ont mis en exergue le besoin de coordonner les activités liées à la nature avec le réseau de mobilité douce et d'améliorer l'information liée à la sensibilisation des usagers à ce sujet.

Le territoire forestier de la grande Béroche est également ressorti comme un enjeu lors des ateliers. Les commissaires ont exprimé leur volonté d'œuvrer au **maintien de ce territoire forestier**, lieu de préservation et de valorisation du patrimoine naturel. Pour répondre à cet objectif, il a été jugé pertinent d'entreprendre des mesures de **valorisation des parcours balisés existants en collaborant avec les gardes forestiers** et de **créer des parcours didactiques ou des évènements en forêt**. D'autres idées ont également été évoquées comme celle **d'élire un sapin "président"** dans la commune pour mettre en valeur et révéler le patrimoine forestier. Enfin, **le territoire forestier et les infrastructures liées à celui-ci doivent être entretenus**.

Le thème de la nature a également été évoqué au sein d'autre enjeux comme celui du tourisme, des vignes, des rives ou de l'agriculture. L'attrait du paysage a été reconnu. Ainsi, **les vues et les percées sur le paysage doivent être mises en valeur**. Celles-ci sont relevées sur la carte "Nature" afin d'identifier l'importance du Creux du Van et de La Roche Devant qui représentent des ouvertures vers le grand paysage ainsi que de démontrer la volonté de valoriser, depuis les espaces urbanisés, les vues autant vers le lac que vers les montagnes. Toutefois, ces éléments n'apparaissent pas sur la carte de synthèse afin de ne pas surcharger cette dernière avec ces points.

Pour La Grande Béroche, la nature est donc un enjeu transversal dont il est important de tenir compte dans les différentes politiques territoriales.

III.1.7. Santé

Historiquement, la région de La Béroche a joué un rôle dans le secteur de la santé dans le canton de Neuchâtel, puisqu'un des sites hospitaliers neuchâtelois se situait à Saint-Aubin. Ce dernier a été retiré du réseau hospitalier en 2016 suite à une réorganisation du système. Actuellement, le bâtiment de l'ancien hôpital est toujours présent.

La nécessité de **discuter avec HNE concernant la réaffectation du site de l'ancien hôpital de La Béroche** a été reconnue par la commission⁵. Il s'agit de le transformer afin de lui donner une nouvelle vocation. Ce site est relativement stratégique comprenant dans les environs d'autres services de soins, notamment des établissements médico-sociaux (EMS).

Hormis l'ancien hôpital, la santé comprend d'autres enjeux dans la commune. D'ailleurs, l'objectif général est **d'améliorer l'offre des pôles de santé**. En plus du site de l'ancien hôpital, il existe un second secteur regroupant plusieurs services de santé à La Grande Béroche, à savoir la Maison de la santé à Bevaix. L'existence de ces deux pôles constitue une force pour la Commune. Il s'agit de **mettre**

⁵ Les discussions entre HNE et la Commune sont en cours à ce sujet.

en relation les acteurs de la santé, tout en cherchant à **compléter l'offre de santé avec d'autres services non-existants pour l'heure** sur le territoire communal.

Au vu des pistes de développement pour le territoire de La Grande Béroche, **certains services de santé devraient prendre place dans le futur sur les pôles de gare.**

Ce point ayant été thématiqué en atelier fait écho à la planification médico-sociale et au quota d'appartements avec encadrement que la Commune devra accueillir à l'horizon 2030, à savoir 101 unités de logement. Au vu des critères établis par le Canton pour la localisation de ce type d'appartements (qualité de desserte, déclivité, proximité de commerces de proximité), un certain nombre d'entre eux devrait être implanté aux abords de la gare de Gorgier/Saint-Aubin. Les implantations d'offres en prestations de santé et d'appartements avec encadrement doivent être réfléchies conjointement.



III.2. Secteurs

En complément des thématiques exposées précédemment, certains secteurs spécifiques sont ressortis des travaux en ateliers. Trois d'entre eux sont ainsi définis ci-après. Ils regroupent souvent plusieurs types d'intentions et d'enjeux d'importance pour l'avenir de la commune en matière d'aménagement du territoire.

III.2.1. Gares

Avec l'évolution de la mobilité et le report modal vers les transports en commun, les secteurs de gare sont devenus des lieux hautement stratégiques. La commune de La Grande Béroche ne fait pas exception. Elle possède sur son territoire deux gares dont il est question sous ce point, celles de Bevaix et de Gorgier/Saint-Aubin. Elles ont toutes deux été traitées simultanément par les commissaires qui se sont fixé l'objectif général de **renforcer l'attractivité des pôles de gare.**

Les discussions ont fait apparaître une certaine dissimilitude entre les pôles de Bevaix et Gorgier/Saint-Aubin. Les commissaires ont ainsi souligné la nécessité de leur **attribuer des vocations différentes et complémentaires et d'adapter la densification en conséquence.** Ces vocations seront définies dans la suite du processus d'établissement du PAL et dans le plan directeur sectoriel pour la gare de Gorgier/Saint-Aubin en cours d'élaboration.

Pour les deux pôles, il s'agit ainsi de **prendre en considération les secteurs à proximité dans la réflexion globale de l'avenir de ces sites.** La présence d'activités a également été mentionnée lors

des ateliers. Par conséquent, **une mixité doit être visée dans les pôles de gare en prenant en compte les emplois et les commerces** et il est nécessaire d'**attirer ceux-ci dans l'optique d'y créer de la vie durant la journée**. Enfin, il a été question d'**installer des services de santé en complément de l'existant, ceci en identifiant les besoins**.

Les espaces publics dans les pôles de gare sont également essentiels pour les rendre attractifs. Il est question de **valoriser ces espaces publics**. Dans le même ordre d'idée, une réflexion sur la mobilité doit être menée afin de faire des pôles de gare des interfaces de mobilité séduisantes et efficaces. Cela passe par le **développement de zones de P+R** afin que le report modal puisse être fait à proximité.

III.2.2. Places de village

Le second secteur qui ressort des travaux de la commission est les places de village. L'objectif général défini en atelier est le suivant : **améliorer l'aménagement des places de village**.

Il est apparu qu'il existe peu de places de village sur le territoire communal de La Grande Béroche. Il est donc nécessaire de **créer des places de village** dans les localités n'en possédant pas.

Pour les places à créer et celles qui existent, il s'agit de **soigner les aménagements** et le mobilier urbain afin de les faire vivre. Ceci passe également par le fait d'assurer la **présence d'activités et de commerces autour de ces places**. Pour ce faire, il est question de **communiquer davantage avec les associations villageoises et les groupements de commerçants pour dynamiser ces espaces publics**.

Afin d'atteindre l'objectif défini par les commissaires, à savoir **améliorer l'aménagement des places de village, la modération du trafic sur ces places et à leurs abords** est privilégiée. Cette action engendrerait une sécurisation de ces lieux de vie.

III.2.3. Ports/Plages

La présence du lac est un atout pour la commune de La Grande Béroche. Hormis les rives, les ports et les plages sont des attraits indéniables, puisqu'il existe quatre ports sur ce territoire.

Les discussions à ce sujet ont porté sur l'objectif général de **dynamiser les ports et les plages**. Une certaine marge d'amélioration a été identifiée tant dans l'exploitation notamment des restaurants, ainsi que dans les infrastructures. La concurrence des ports des rives vaudoises et fribourgeoises a également été mise en exergue.

Par conséquent, **les infrastructures adéquates sont à créer, des sanitaires, des infrastructures de nettoyage de bateaux, d'élimination des déchets**. Une **réflexion sur le nombre de places de stationnement et sur les aménagements extérieurs** doit également être menée. Pour ce faire, il faudra **équiper les ports**. Les commissaires ont souligné la nécessité d'avoir des **ports avec des vocations différenciées et complémentaires** sur le territoire communal, puisqu'il en existe plusieurs. Afin d'aboutir à des projets concrets, il paraît important de **mettre en relation les acteurs** gravitant autour des ports et des plages. L'objectif final est aussi de **développer les activités nautiques telles**

que le paddle, les radeaux, etc. Au vu de ce qui précède, **une amélioration générale de la gestion des ports** semble nécessaire.

Carte de synthèse

En complément de la synthèse, une carte a été produite afin de spatialiser les intentions définies lors des ateliers. Toutes ne sont pas représentées. Il a été question de représenter les plus prégnantes et celles qui pouvaient apparaître sur une carte. La carte de synthèse reprend les éléments présentés dans ce chapitre. Elle fait également écho aux deux premières cartes produites dans ce cadre, à savoir le diagnostic et le schéma de principes.



© SITN – Swissstop DV 571.4 - Openstreetmap

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

Calendrier prévisionnel et suite à donner

Parallèlement au processus de validation de la présente stratégie d'aménagement, est développé le cahier des charges pour l'avant-projet du PAL. La remise de ce dernier est prévue pour juin/juillet 2019 afin de lancer la procédure d'appel d'offre durant le troisième trimestre 2019. Le retour des offres est estimé pour septembre 2019 et sur cette base, une demande de crédit avec un budget précis sera soumise au Conseil général pour la commande de l'avant-projet du PAL avant les élections communales de mai 2020.

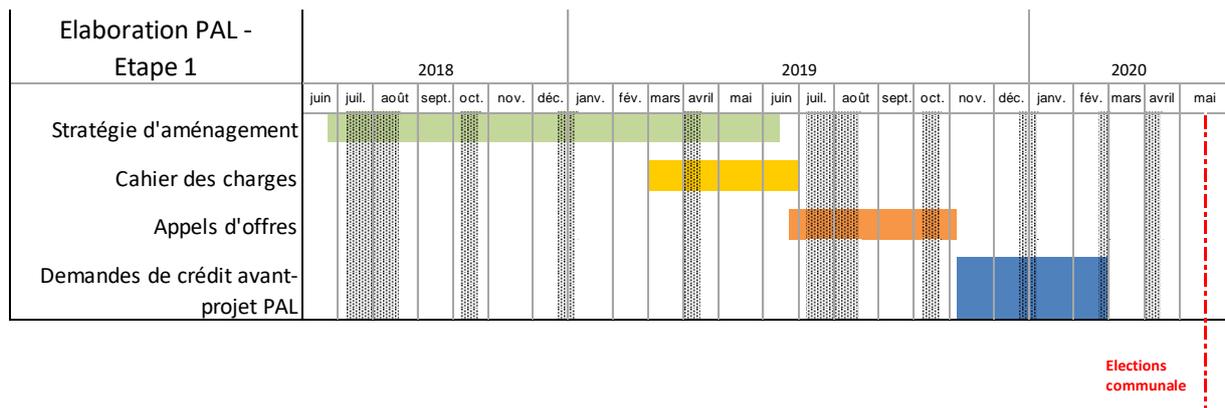


Figure 9 : Calendrier prévisionnel 1ère étape

IV. Conclusion

Processus de longue haleine, l'élaboration du plan d'aménagement local de la nouvelle Commune a débuté de manière à donner à la vision politique une place prépondérante. Le processus mis en place a permis aux autorités de s'entendre sur les enjeux, les objectifs et les intentions majeurs en matière de développement de La Grande Béroche.

Bien plus qu'une simple stratégie d'aménagement, ce processus a donné la possibilité aux commissaires de transmettre leurs préoccupations pour l'avenir afin que les enjeux de développement soient pris en considération dans divers domaines. Le processus a permis d'inscrire les attentes pour l'avenir ainsi que les leviers d'action pour concrétiser les objectifs communaux.

En cela, le processus inclusif est positif à plus d'un titre. La collaboration entre l'exécutif et le législatif est fortement bénéfique à la bonne conduite des travaux futurs. En effet, l'intégration des représentants de la population dans les planifications urbaines locales découle d'une tendance actuelle qui consiste à ne plus réfléchir l'urbanisme *pour* la population, mais *avec* elle. Dans une logique politique ascendante (*approche bottom-up*), cette stratégie bénéficie d'une certaine crédibilité auprès des acteurs pour la réussite de l'élaboration du PAL.

Cette vision, appuyée par une volonté politique claire et partagée, respecte les planifications supérieures tout en y apportant un niveau d'analyse plus fin. Elle sert de base politique clarifiée pour permettre aux bureaux spécialisés une fois choisis de procéder aux travaux d'élaboration du PAL à proprement parler.

V. Lexique

A	AIHC	Accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction
	Avant-projet	Étape du processus de révision consistant à mettre en place les intentions politiques, à souligner les secteurs stratégiques, à identifier les études spécifiques à mener et à pré-affecter le sol (pas à la parcelle)
C	CC	Conseil communal
	CE	Conseil d'Etat
	CG	Conseil général
	COMUL	Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois
	CRT	Conférence régionale des transports
D	DDTE	Département cantonal du développement territorial et de l'environnement
E	E2L	Entre-Deux-Lacs
	ECE	Espace réservé aux cours d'eau
	ERE	Espace réservé aux étendues d'eaux
I	ISOS	Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse
L	LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire
	LCAT	Loi cantonale sur l'aménagement du territoire
O	OAT	Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire
	OPAM	Ordonnance sur les accidents majeurs
P	PAC	Plan d'affectation cantonal
	PAL	Plan d'aménagement local
	PA	Projet d'agglomération
	PA RUN 1	Projet d'agglomération de 1 ^{ère} génération
	PA RUN 2	Projet d'agglomération de 2 ^{ème} génération
	PA RUN 3	Projet d'agglomération de 3 ^{ème} génération
	PCAZ	Plan communal d'affectation des zones (à la parcelle)

	PDC	Plan directeur cantonal
	PDCMC	Plan directeur cantonal de la mobilité douce
	PDR	Plan directeur régional
	PDS	Plan directeur sectoriel
	PME	Petite et moyenne entreprise
	PMS	Planification médico-sociale
	P+R	Parkings-relais
	Pré-étude	Étape consistant à rechercher les informations utiles pour la suite du processus de révision et à les partager avec les acteurs concernés
R	RUN	Réseau urbain neuchâtelois
S	SAT	Service cantonal de l'aménagement du territoire
	SCTR	Service cantonal des transports
	SENE	Service cantonal de l'énergie et de l'environnement
	SPCH	Service cantonal des ponts et chaussées
Z	ZAE	Zone d'activités économiques
	ZAL	Zone d'ancienne localité
	ZART	Zone artisanale
	ZI	Zone industrielle

VI. Annexes

VI.1. Tableaux des enjeux, objectifs et intentions

Stratégie politique d'aménagement			
Enjeux	Objectifs	Intentions / Actions	
1	Transports publics	Améliorer la qualité de desserte en transports publics de manière suffisante dans les localités et vers l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> En réactivant la CRT La Béroche En participant à la CRT1 (COMUL) En garantissant suffisamment d'infrastructures pour la mobilité douce près des interfaces En offrant des possibilités de parkings relais (P+R) près des gares et en soignant l'espace public En améliorant la connectivité avec l'extérieur En améliorant la connexion entre les différents villages de La Grande Béroche
2	Accessibilité des rives	Développer l'accessibilité aux rives	<ul style="list-style-type: none"> En informant davantage sur les rives (existences, accès, etc.) En garantissant le droit de marchepied En prévoyant des passages et des continuités pour les vélos En favorisant les accès et la perméabilité entre les rives et les localités En s'appuyant sur la commission des forêts et des rives En aménageant les chemins le long des rives
3	Places de village	Améliorer l'aménagement des places de village	<ul style="list-style-type: none"> En créant des places de village En modérant le trafic sur les places de village En aménageant les places de village En assurant des activités / commerces autour des places de village En communiquant avec les associations villageoises / groupements de commerçants
4	Gestion touristique	Développer l'hébergement, les infrastructures et les loisirs	<ul style="list-style-type: none"> En inventoriant l'existant et en en faisant la promotion En mettant en valeur les vues et les percées sur les paysages En communiquant avec les propriétaires des sites touristiques En fédérant les acteurs locaux En contactant les porteurs de projets et les hébergeurs En collaborant avec Tourisme neuchâtelois En créant des parcours thématiques (comme au Val-de-Travers et le parcours de la pêche par exemple) En traduisant les documents et les signalisations touristiques en allemand En réalisant des vocations différenciées au bord du lac En améliorant l'accueil dans les ports et dans les restaurants En créant une infrastructure au bord du lac réunificatrice pour La Grande Béroche à St-Aubin - Création d'un pôle de loisirs
5	Offre touristique	Améliorer les infrastructures, les offres touristiques et les avantages pour la région	<ul style="list-style-type: none"> En aménageant des points d'information pour les touristes - mini office du tourisme (possibilité d'utiliser les antennes de l'administration communale ou en s'appuyant sur les gardiens de ports) En collaborant avec Tourisme neuchâtelois En facilitant la création de parcours didactiques En améliorant la communication (internet, signalisation, etc.) En créant une brochure touristique pour La Grande Béroche En améliorant la gestion des ports En mettant en relation les acteurs touristiques / plateforme En faisant connaître l'étude qui a été menée sur le développement touristique de La Béroche
6	Réseau de mobilité douce	Raccorder les chemins piétons (rives) de même que les pistes cyclables	<ul style="list-style-type: none"> En reliant Bevaix et La Béroche En créant un réseau de pistes cyclables En prenant appui sur les planifications supérieures pour développer le réseau En reliant les différents niveaux (hauteurs/altitudes)
7	Trafic dans les localités	Eviter le transit par les villages	<ul style="list-style-type: none"> En contournant la localité de Montalchez (question de sécurité et nécessaire de prendre en compte le gabarit pour passage d'engins agricoles) En limitant la vitesse (création de zones 20/30 par exemple) dans la localité de Montalchez En améliorant la distribution du trafic En contournant Bevaix pour arriver au bord du lac sans passer par le centre afin de permettre l'accès aux rives En reportant le trafic de Bevaix dans la tranchée pour mettre en valeur le centre de localité En aménageant la route à Bevaix pour faire respecter le 40 km/h En communiquant avec les émetteurs du trafic - besoin d'étude pour déterminer ces émetteurs
8	Stationnement	Développer des alternatives aux besoins en stationnement	<ul style="list-style-type: none"> En développant le covoiturage (créer des parkings de covoiturage) – (identification du potentiel du rond-point aux abords de Landi (pôle de gare de Gorgier/St-Aubin)) En favorisant la création de park and ride (P+R) En analysant la situation du stationnement / en comprenant qui utilise les places de stationnement dans les localités

Stratégie politique d'aménagement			
Enjeux	Objectifs	Intentions / Actions	
9	Relations avec l'extérieur (Neuchâtel et Yverdon)	Améliorer la desserte en transports publics Yverdon – La Grande Béroche	<ul style="list-style-type: none"> En faisant connaître les quelques liaisons directes existantes entre La Grande Béroche et Yverdon En développant l'accès vers Grandson et Yverdon (plus direct) En résolvant les problèmes de connexion entre les lignes de transports publics En contactant les autorités du Nord vaudois/Yverdon pour soigner la liaison par bus
10	Vie locale	Encourager les mouvements participatifs	<ul style="list-style-type: none"> En réunissant les différentes associations - maison(s) des sociétés – possibilité de développer des synergies avec La Rouveraie en améliorant son accès En mettant des locaux à disposition En créant un caveau à LGB En fédérant les mouvements participatifs En augmentant le budget à disposition
11	Ports	Dynamiser les ports /plages	<ul style="list-style-type: none"> En développant les activités nautiques (paddles, radeaux, etc.) En créant des infrastructures adéquates (douches, nettoyage des bateaux, élimination des déchets, etc.) En équipant les ports En créant des places de stationnement En réfléchissant aux aménagements en lien avec les ports En aménageant les ports avec des vocations différenciées et complémentaires En mettant les acteurs en relation
12	Pôle santé	Améliorer l'offre des pôles santé	<ul style="list-style-type: none"> En discutant avec HNE concernant la réaffectation du site de l'ancien hôpital de La Béroche En mettant en relation les différents acteurs En complétant l'offre avec des activités non-existantes En proposant des services médicaux dans les secteurs centraux (p. ex. pôles de gare)
13	Relation entre localités / commune fusionnée	Forger une identité communale	<ul style="list-style-type: none"> En définissant les valeurs de la Commune fusionnée En créant un sentier dans la commune (fil rouge) En organisant un événement rassembleur En créant la/les maison(s) des sociétés En proposant un mérite citoyen En invitant la population aux événements existants et en favorisant des services de transports entre les différents villages lors de ceux-ci En favorisant les fêtes locales, en mettant des moyens à disposition En favorisant la fusion/collaboration des associations sportives
14	Patrimoine	Mettre en valeur le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> En inventoriant et signalisant les bâtiments patrimoniaux En créant des parcours didactiques (exemple de Neuchâtel, audioguides, etc.) En cartographiant (mention des menhirs) et en informant En communiquant sur le site de la commune et sur les réseaux sociaux En organisant des conférences sur différents sites patrimoniaux
15	Développement des pôles de gare	Renforcer l'attractivité des pôles de gare	<ul style="list-style-type: none"> En ayant une réflexion globale sur les sites à proximité En attirant les emplois afin de les rendre actifs également la journée En visant la mixité en prenant en compte les emplois/commerces En y installant des services de santé en complément à l'existant (nécessaire d'identifier les besoins) En développant des zones P+R En valorisant les espaces publics En donnant une vocation complémentaire à chaque pôle (densification différenciée)
16	Nature et montagne	Valoriser nature et montagne tout en les préservant	<ul style="list-style-type: none"> En canalisant les visiteurs (parkings, points de vue, etc.) En maîtrisant le développement des sites En créant un parcours didactique et des parcours accompagnés En faisant découvrir la nature aux citoyens (éducation, expositions, tours d'observation) En informant sur la nature/les panoramas (application, carte) En mettant en place des bornes pour les smartphones En valorisant la mobilité douce (informer, sensibiliser)

Stratégie politique d'aménagement			
Enjeux	Objectifs	Intentions / Actions	
17	Agriculture	"Proximiter" l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> En facilitant la création de marchés communaux itinérants (sur les futures places de villages) En distribuant des produits locaux dans les écoles En répertoriant les agriculteurs et leur activités En favorisant la création d'un salon agricole En discutant avec le milieu concerné pour connaître leurs besoins/envies
18	Événementiel	Soutenir l'événementiel	<ul style="list-style-type: none"> En maintenant et renforçant l'existant En pérennisant le Berock En mettant à disposition des infrastructures En soutenant activement les manifestations notamment en ce qui concerne les autorisations En vendant les produits du terroir En louant un train touristique pour relier des lieux et en faire des événements
19	Équipements publics	Rénover/améliorer les équipements publics	<ul style="list-style-type: none"> En réalisant un inventaire des manques et en les priorisant En développant un site multisport En centralisant le pôle sportif En Seraize En favorisant la mise en relation des activités, des équipements, de l'accueil (La Rouveraie, maison(s) des sociétés) En finalisant les projets en cours (salles de sport)
20	Territoire forestier	Maintenir le territoire forestier	<ul style="list-style-type: none"> En créant des parcours didactiques et/ou des événements En élisant un sapin président pour la Commune En créant un événement annuel en lien avec la forêt En entretenant le territoire forestier et ses infrastructures En valorisant les parcours balisés (collaboration avec les gardes forestiers)
21	PME	Favoriser le maintien et le développement des PME	<ul style="list-style-type: none"> En favorisant l'implantation de nouvelles PME notamment par le maintien et le développement des zones industrielles En inventoriant les zones d'activités économiques, zones industrielles, zones artisanales, etc. En prévoyant des zones d'affectation, notamment sur les friches En utilisant de manière intelligente les terrains disponibles En favorisant des plans de mobilité inter-entreprises En créant une plateforme locale/forum pour mettre les entreprises en relation (un forum existe à Bevaix) En créant un forum annuel En soutenant les entreprises existantes En se développant dans les pôles de gare
22	Vignes	Promouvoir le vignoble communal	<ul style="list-style-type: none"> En créant un caveau communal En promouvant le vin d'honneur avec une étiquette communale En uniformisant les structures mises à disposition du vignoble (réseau d'eau, etc.) En discutant avec les viticulteurs pour connaître leurs envies/besoins En favorisant les systèmes écologiques de culture En mettant en relation les acteurs (en lien avec la promotion des produits du terroir) En valorisant la route du vignoble
23	Fiscalité	Maintenir une fiscalité attractive	<ul style="list-style-type: none"> En favorisant la création d'emplois à forte valeur ajoutée En augmentant la population et en évitant les départs En se battant pour baisser la fiscalité En attirant les contribuables intéressants En mettant en avant la haute qualité paysagère de la commune En maintenant un coefficient communal bas
24	Urbanisme	Favoriser un urbanisme de qualité	<ul style="list-style-type: none"> En préservant les zones d'anciennes localités En visant une qualité visuelle et intégré du bâti notamment pour les nouvelles constructions En simplifiant les règlements En favorisant la réaffectation de bâtiments existants





